

COMMUNE DE CESSY

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire,

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,

VU la demande de l'entreprise HEDCO (représentée par BATTAS Samih) en date du 17/09/2025,

CONSIDERANT que pour permettre une intervention de rehaussement d'une chambre télécom au niveau du 1178 rue du Jura ;

ARRÊTE

Article 1 : Cette réglementation sera applicable le 29 septembre 2025 pour une durée de 1 jour sur cette période.

Article 2 : La circulation sera temporairement réglementée dans les conditions définies ci-après :

- Basculement de circulation sur chaussée opposée
- Circulation alternée par feux tricolores
- Suppression d'1 voie
- Largeur de voie maintenue 3 mètres

Article 3 : La pré-signalisation et la signalisation réglementaires, et toutes les mesures de sécurité nécessaires, seront posées, entretenues et retirées par l'entreprise HEDCO conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Conformément à l'arrêté municipal lié au bruit, l'entreprise HEDCO est tenue de respecter les horaires de travail pendant les jours ouvrables de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.

Article 5 : La réglementation sera portée à la connaissance des usagers par la mise en place de la signalisation réglementaire et par l'entreprise chargée des travaux.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié selon les règles en vigueur, seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Cessy, le 18 septembre 2025,

Le Maire,

Christophe BOUVIER

**DIFFUSIONS**

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise aux destinataires suivants:

Le Maire de Cessy,

L'entreprise sus citée,

La Brigade de Gendarmerie de Gex,

La Police Municipale de Cessy,

Les Services Techniques de Cessy

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la subdivision départementale de l'équipement ci-dessus désignée.
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : Prénom :

Dénomination : HEDCO Représenté par : BATTAS Samih

Adresse Numéro : 1 Extension : Nom de la voie : Rue de la chaudanne

Code postal 69290 Localité : Grezieu la varenne Pays : FRANCE

Téléphone 0698558863 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : sbattas @ hedco.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 68, Impasse à Brémont

Code postal 01170 Localité : Cessy

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

Rehaussement d'une chambre télécom bruyante

Date prévue de début des travaux : 29/09/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 10 Date de début de réglementation
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒

Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue 3

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☒
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☒

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

..... balisage du chantier coté voirie et coté piétons avec des barrières et mettre des panneaux de la signalisation

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : HEDCO Représenté par : BATTAS Samih

Adresse Numéro : 1 Extension : Nom de la voie : Rue de la chaudanne

Code postal 69290 Localité : Grezieu la varenne Pays :

Téléphone 0698558863 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : sbattas@hedco.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 17/09/2025

Nom : BATTAS Prénom : Samih Qualité : Chef de chantier